



# BULLETIN DEPARTEMENTAL DU SNUipp VAR

Fédération Syndicale Unitaire

NOVEMBRE 2008

ISSN 1245-1568

Être seul face à l'administration  
est-ce une avancée (\*) ?

Défendez le  
paritarisme

**VOTEZ  
SNUipp !**

(\*) Note de service sur la mobilité  
réduisant le rôle des CAPD  
pour le mouvement

## Sommaire

Page 1 Édito

Page 2 Actions.

Page 4 Élections 2008.

Page 6 Promotions.

Page 8 T.A. Toulon, cantines bio.

Page 9 60 heures, maternelle.

Page 10 Café péda, La Londe.

Page 11 IUFM.

Page 12 Bulletin adhésion.

Directeur de la publication  
André TOUVIER

Mensuel : n° 195

Prix au numéro : 0,76 E

N° de commission paritaire :

0 510 S 07337

Imprimé par Bartolomei Toulon

Section départementale du SNUipp

Immeuble Le Rond Point

Av. Pierre et Marie Curie

83160 LA VALETTE

Tél: 04.94.20.87.33 Fax: 04.94.20.87.34

E-mail : [snu83@snuipp.fr](mailto:snu83@snuipp.fr)

Site : <http://83.snuipp.fr>

## Dans la rue et ... « dans les urnes » pour sauver l'École !

Après les rassemblements des 3 et 11 septembre, la grève du 7 octobre, la manif nationale du 19 octobre et le rassemblement du 28 octobre à Marseille, **deux moments forts s'offrent à nous pour montrer fermement notre opposition à cette politique ultra libérale :**

### La grève du 20 novembre.

Pour montrer au président et à son gouvernement qu'ils ne parviendront pas à casser notre école, il est impératif que nous soyons extrêmement nombreux dans la rue. Le SNUipp appelle donc tous les collègues à sortir de leur classe afin de crier haut et fort leur mécontentement. En effet, suite au succès des précédentes mobilisations, amplifier ce mouvement devient une nécessité si l'on veut faire plier ce gouvernement.

### Les élections paritaires.

Vous allez déterminer, pour 3 ans, la représentativité syndicale dans les différentes instances paritaires où sont traitées toutes les questions qui vous touchent au quotidien: carrière, mouvement, promotions, stages, carte scolaire, droits sociaux... *C'est dire toute l'importance que revêt ce vote !* Une forte participation marquera votre attachement au paritarisme, au respect des droits syndicaux, au droit d'être représenté-e et défendu-e face à l'administration par des délégués élus

démocratiquement. Ce droit n'est pas inscrit dans le marbre ! Pour preuve, le gouvernement tente de criminaliser l'action syndicale, de remettre en cause les CAPD, les réunions syndicales, les décharges syndicales, le droit de grève... La participation massive aux élections est la meilleure garantie de voir maintenu et renforcé ce droit fondamental qu'est l'expression démocratique des salariés. En votant massivement SNUipp à la CAPD et à la CAPN, vous renforcerez l'UNITÉ de la profession face à l'administration, vous choisirez le syndicat qui mène les luttes pour vous défendre, vous contribuerez à la défense du service public et laïque d'éducation afin qu'il dispose de vrais moyens pour assurer la réussite de tous les élèves.

### Votez pour un syndicalisme unitaire, pluraliste et combatif.

Dès réception du matériel : Votez, et faites voter SNUipp-FSU !

Il appartient donc à chacun de nous de faire de ces deux moments des réussites.

### Rendez-vous dans la rue et ... dans les urnes pour sauver l'École !

Cédric TURCO,  
Secrétaire général adjoint  
du SNUipp-FSU du Var



## Elections professionnelles CAPD et CAPN

# VOTEZ SNUipp - FSU

# Le mouvement bouleversé de façon unilatérale.

*Le ministre semble vouloir figer,  
de manière unilatérale,  
l'affectation des enseignants du  
premier degré et cela sans  
aucune concertation.*

Aucun état des lieux n'est fait pour justifier d'une telle démarche. Des modifications importantes qui n'en sont encore qu'à l'état de discussions et qui ne reposent ainsi sur aucun texte réglementaire sont préemptées. Le projet du ministère décide, par exemple, des modalités (compagnonnage, formation en dehors du temps scolaire, ...) de prise de premier poste qui doivent faire l'objet de discussions dans le cadre de la réforme de la formation des enseignants.

La note publiée modifie considérablement le rôle des CAPD qui ne seraient plus consultés qu'à la fin des opérations d'affectation. Dans les phases préparatoires, la consultation des organisations syndicales siégeant en CAP serait laissée au bon vouloir des inspecteurs d'académie !

Le projet incite à minorer les qualifications jusqu'ici requises (diplômes ou certifications) pour être affecté sur des postes particuliers : maître formateur, enseignant en CLIS. La suppression des 3000 postes de RASED y est confirmée avec leur réaffectation sur des postes fixes, alors que, là encore, le budget 2009 prévoyant cette "sédentarisation" n'est même pas voté !

**La note de service laisse une large place à des affectations hors barème.**

Le SNUipp réaffirme son attachement au paritarisme, à l'équité et à la transparence des opérations de mouvement des personnels.

Chaque voix apportée aux listes du SNUipp-FSU sera un message en direction du ministère : transparence, équité et respect des personnels !

**Transparence  
et équité  
Je vote SNUipp !**

# Grève unitaire dans les écoles le 20 novembre

**Assez ! Assez de mépris pour les élèves, les  
enseignants et l'école publique !**



Les enseignants des écoles ont participé massivement à la manifestation nationale du 19 octobre. Le ministre de l'Éducation Nationale n'a apporté aucune réponse au mécontentement et aux revendications exprimées. La limite de l'acceptable est largement dépassée. C'est le métier et l'engagement professionnel des enseignants des écoles au service des élèves qui sont dévalorisés, critiqués et remis en cause en permanence.

Après la parution de programmes plus lourds dont la vision passéiste s'accompagne d'un temps d'enseignement réduit de deux heures, le « Débrouillez-vous » ou encore les propos provocateurs sur les enseignants de maternelle, ce sont les fondements de l'école publique qui sont remis en cause. Pour la première fois dans le premier degré, une augmentation de près de 20 000 élèves

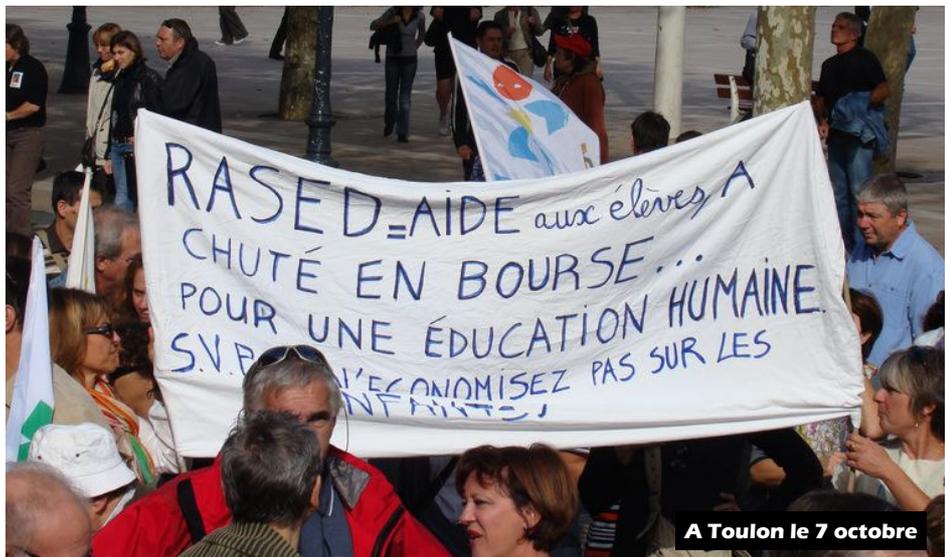
s'accompagnera de la suppression de 5500 postes et, sans aucune concertation ou évaluation, de l'annonce de la suppression des réseaux d'aides aux élèves en difficulté.

Qui peut croire un seul instant qu'avec un horaire diminué, des programmes plus lourds, moins d'enseignants, les réseaux d'aides aux élèves en difficulté supprimés, les

élèves pourraient mieux réussir à l'école ?

Dans le cadre de la semaine d'action du 17 au 21 octobre, le Sgen-CFDT, le Se-UNSA et le SNUipp-FSU décident d'appeler les enseignants des écoles à faire grève massivement pour :

- que cesse le temps du mépris, des mesures unilatérales imposées dans la précipitation et sans aucun dialogue social : EPEP, IUFM, SMA ?
- exiger un autre budget qui permette de faire face à la hausse des effectifs et permette une transformation de l'école qui favorise la réussite de tous les élèves et l'annulation des fermetures de postes.
- le maintien des RASED.
- un véritable dialogue social et le respect des droits syndicaux.



# 28 octobre à Marseille contre la RGPP

**Mobilisation pour la venue de Santini,  
Secrétaire d'État à la fonction publique**



**A Marseille le 28 octobre**

La FSU et les sept autres organisations syndicales (\*) ont appelé les agents des trois fonctions publiques (État, Territoriale, Hospitalière) à un rassemblement devant la Préfecture à Marseille mardi 28 octobre dernier. Il s'agissait de manifester leur opposition à la politique qui est menée par ce gouvernement lors de la venue à Marseille de A. Santini. Ses responsabilités au gouvernement concernent la RGPP, la baisse de notre pouvoir d'achat et de nos pensions, la suppression des postes, la réorganisation territoriale de l'État !

Avec la Révision Générale des Politiques Publiques, l'État abandonne ses missions, ferme des services publics, transfère aux collectivités locales les

missions ou les privatise. 30 600 suppressions d'emplois de fonctionnaires sont prévues au budget 2009. En 5 ans, ce sont plus de 87 500 postes qui ont été supprimés et 160 000 autres le seront d'ici 2012 dans les projets actuels. Tandis que des milliards de cadeaux fiscaux et d'exonérations de cotisations profitent au patronat et aux plus riches, dans un contexte de crise financière internationale, de « remontée » du chômage et de creusement des inégalités sociales et économiques, les services publics constituent des outils modernes de cohésion sociale, de prévention et de correction de ces inégalités. Plus que jamais, leur rôle et leur utilité doivent être développés pour l'intérêt général.

(\*) FSU, CGT, CFDT, UNSA, Solidaires, CGC, CFTC, FO

# A Paris pour l'École

**Mobilisation exceptionnelle lors de la  
journée nationale d'action du 19  
octobre dernier.**

Les professeurs des écoles sont massivement descendu dans les rues de Paris dimanche 19 octobre. Parmi eux, une forte délégation varoise. C'est l'expression d'un mécontentement sans précédent. Le SNUipp a demandé solennellement au ministre de prendre la mesure de ce mécontentement et du trouble que provoque sa politique dans les écoles et d'ouvrir au plus vite de véritables négociations. Darcos persiste à nier la gronde dans les écoles. Le SNUipp a proposé à ses partenaires de donner une ampleur inédite aux suites de l'action, notamment en appelant à une journée de grève unitaire dans

l'Éducation Nationale le 20 novembre. En effet, les enseignants des écoles ne se sont jamais sentis autant méprisés par leur ministre. Ils n'ont jamais connu autant de simulacres de discussion. Ce sont les fondements de l'école publique qui sont remis en cause. La limite de l'acceptable est largement dépassée. C'est le métier et l'engagement quotidien des enseignants au service des élèves qui sont décriés et dévalorisés. Le SNUipp appelle tous les enseignants des écoles à se mobiliser. Syndiquez-vous, votez SNUipp, et donnons-nous rendez-vous le 20 novembre prochain dans la rue.



**A Paris le 19 octobre**

## RASED

**Le SNUipp a organisé deux Assemblées Générales le 8 octobre dans le Var destinées aux RASED. La mobilisation doit se poursuivre**

Lors

# Avant, pendant et après...

*Vous l'avez sans doute remarqué, en cette période électorale, le SNUipp-FSU est le seul syndicat à n'avoir modifié ni le rythme de ses publications, ni leur présentation.*

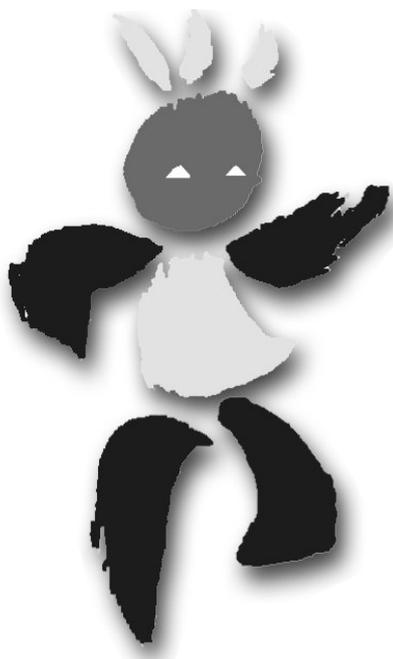
*Le SNUipp ne fait pas partie de ces syndicats qui font une apparition tous les trois ans et il ne dérogera pas à sa ligne de conduite : **travailler à l'unité de notre profession, au contact des collègues sur le terrain.***

*Nous continuons à rencontrer les collègues, à agir avec eux, à défendre les dossiers qui nous sont transmis, à contrôler les promotions, à préparer la carte scolaire...*

**Le SNUipp vous informe et vous défend avant, pendant et... après les élections !**

*Vous êtes toujours plus nombreux à nous solliciter pour être conseillés et défendus et nous vous remercions de cette confiance.*

**Chaque voix SNUipp est un signe de résistance !**



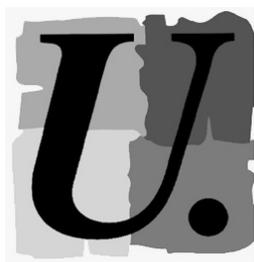
## Élections 2008

*Avec le SNUipp, pour l'École et les enseignants.*

Mouvement, promotions, carte scolaire, stages... Les enseignants sont soumis régulièrement à des décisions touchant leur vie professionnelle ou leur carrière. Ces décisions sont régies par des règles qui sont applicables à toutes et tous. Les représentants du personnel sont

consultés. Élus tous les trois ans par l'ensemble des enseignants, les délégués siègent à la CAPD. Cette élection détermine aussi le nombre de représentants que doivent désigner les syndicats dans d'autres commissions, comme le CTPD par exemple.

**Le ministère entend modifier profondément le rôle des commissions paritaires. Ne laissons pas l'administration agir sans le contrôle des élu-e-s du personnel !**



**Notre échelle des valeurs  
ne sert pas à monter,  
mais à grandir.**

### Le rôle des délégué(e)s du personnel du SNUipp à la CAPD

Durant toute l'année, les délégués du personnel interviennent auprès de l'administration pour obtenir le meilleur règlement possible des problèmes rencontrés par les personnels durant leur carrière. Pour chaque opération administrative, ils rappellent les revendications de la profession, interviennent pour faire évoluer les règles, agissent pour garantir la transparence et l'équité.

Ensuite, ils vous informent des décisions prises par l'administration et de leurs interventions. Avec les courriers aux collègues et aux écoles, le bulletin départemental, les permanences téléphoniques, ils assurent une communication rapide des résultats des différentes opérations administratives, permettant à chacun de vérifier sa situation et de rendre possible les corrections éventuelles (barème, ancienneté, vœux pour le Mouvement...).

Pour faciliter leurs interventions, ne manquez pas de leur envoyer le double de vos documents et de les renseigner le plus précisément sur votre situation. Pour répondre à vos questions et à celles de vos collègues, n'hésitez pas à solliciter leur passage dans votre école.

### Le rôle des délégué(e)s du personnel du SNUipp au CTPD

Le Comité Technique Paritaire Départemental est compétent pour toutes les questions concernant l'organisation des services des écoles et collèges : carte scolaire, décharges de direction... il est composé de membres désignés par l'administration et de représentants du personnel désignés par les syndicats à partir de leur représentativité acquise aux élections professionnelles.

Dès que les documents sont portés à leur connaissance, les élus du SNUipp informent les écoles de projets ou des décisions de l'administration et organisent l'action si nécessaire. Leurs interventions s'appuient sur les dossiers fournis par les écoles, leurs actions pour obtenir d'autres choix de la part de l'administration et d'autres moyens de la part du ministère.

Renvoyez sans tarder l'enquête carte scolaire que le SNUipp fait parvenir dans les écoles, par courrier, mail ([snu83@snuipp.fr](mailto:snu83@snuipp.fr)) ou fax (04.94.20.87.34).

# Élections 2008

## Pourquoi je vote ?

Tous les trois ans, nous votons pour élire nos délégué(e)s du personnel à la Commission Administrative Paritaire Départementale, et à la CAPN (nationale). Les instances paritaires ont été mises en place dans la Fonction Publique en 1947. Le paritarisme garantit aux personnels un statut, des droits sociaux et syndicaux.

Dans le Var, la participation des instits et des PE à ces élections a toujours été importante (**plus de 69% de votants en décembre 2005**).

La **CAPD** est consultée par l'IA sur tous les problèmes concernant les personnels : titularisation, mouvement, avancement, changement de département, les différentes listes d'aptitude (direction d'école, intégration PE, Hors-Classe), les départs en stage, les congés de Formation Professionnelle, travail à mi-temps, disponibilité, détachement...

La **CAPN** est compétente pour les permutations informatisées, l'avancement des détachés, les stages longs...

Vos élu(e)s SNUipp défendent vos droits dans la transparence et l'équité.

**Défendez vos droits en votant massivement !**

## Comment je vote ?

**Pour les collègues des écoles de moins de 8 classes, ainsi que tous les collègues titulaire remplaçant (brigade ou Zil), CLM, CLD, congé (parental, formation...), détaché, MAD, stage long (CAPSAIS), réadaptation, conseiller(e) pédagogique, RASED, IME, SEGPA...**

### VOTE PAR CORRESPONDANCE

avec le matériel que vous avez reçu à domicile.

**Le vote est individuel.**

**Votez dès réception du matériel, par courrier, à l'Inspection Académique.**

Tout vote qui ne sera pas arrivé le 2 décembre au matin à l'IA ne sera pas pris en compte.

### Pour les écoles de 8 classes et plus

**LE JOUR DU VOTE est le 2 décembre à l'école, de 9h à 15h, avec isolement, urne et émargement des 2 listes.**

Attention ! Pas de dépouillement dans les écoles !

**Un collègue exerçant dans une école à 8 classes et plus absent le 2 décembre doit voter avant, par correspondance (en postant son enveloppe), en adressant le courrier dans son école.**

**Défendre l'école et les enseignants.  
Mouvement, promotions, carte scolaire, stages...**

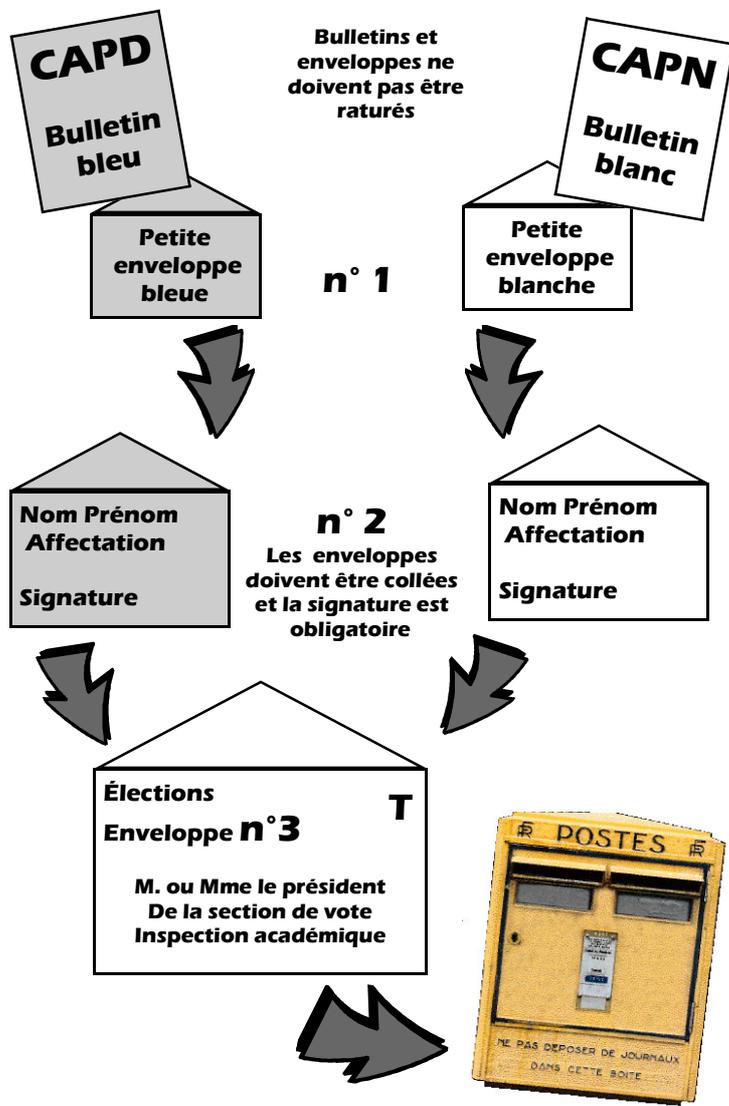


**Pour une école  
qui fait  
grandir.**

### 2 votes à émettre

**CAPD couleur bleue**

**CAPN couleur blanche**



**L'enveloppe T doit être postée obligatoirement.  
Le vote direct par dépôt à l'IA n'est pas recevable.**

**Attention, votre vote doit être  
arrivé à l'IA avant le 2 décembre.**

### Votez dès réception du matériel.

Ce vote obéit à des consignes strictes. Soyons vigilants pour respecter le dispositif.

Vous vous posez une question ? Vous n'avez pas reçu le matériel nécessaire ? Contactez le SNUipp 04.94.20.87.33.

**Aucun vote ne se fait par dépôt : tout vote par correspondance doit être posté.**

# CAPD du 21 octobre

## Promotions et questions diverses. Vos élu-e-s SNUipp rendent compte.

### Extraits de la déclaration liminaire du SNUipp :

La limite de l'acceptable est largement dépassée. C'est le métier et l'engagement quotidien des enseignants au service des élèves qui sont décriés et dévalorisés. Ainsi quand le lundi Xavier Darcos annonce l'ouverture de discussions sur la mal nommée « sédentarisation » des enseignants de RASED, le vendredi les inspections académiques annoncent que d'ici trois ans le dispositif des Rased aura été supprimé et que les maîtres E et G seront réaffectés dans des classes.

Une proposition de loi sur les EPEP sera déposée en janvier par 3 députés : le ministre la devance et, sans aucune concertation, réserve 500 postes administratifs pour un dispositif dont les projets successifs ont rencontré l'opposition des municipalités et des enseignants parce qu'il bouleverse l'équilibre construit au cours des années entre les municipalités et l'école.

Pour la première fois, un ministre de l'Éducation Nationale annonce 6000 suppressions de postes alors que l'école primaire accueillera 20 000 élèves supplémentaires à la rentrée prochaine !

Avec les attaques sur la maternelle, c'est la dignité professionnelle des enseignants qui est remise en cause et des milliers d'élèves qui ne peuvent être inscrits.

Peut-on laisser un ministre et un groupe restreint d'hommes de cabinet prétendre un jour supprimer l'enseignement de la déclaration des droits de l'homme des programmes, imposer l'apprentissage du passé antérieur, réglementer les nominations des enseignants des écoles dans tous les départements ou encore annoncer la publication des résultats école par école ? Quels parents croiront qu'avec moins d'heures de classe chaque semaine, des programmes plus lourds, moins d'enseignants, des dispositifs pour les élèves en difficulté supprimés, les élèves pourraient mieux réussir à l'école ?

### Et que dire de la remise en cause du paritarisme et du droit syndical ?

Alors que l'essentiel de la gestion des enseignants des écoles s'effectue au niveau départemental, le ministre veut-il, depuis la rue de Grenelle, décider de

l'affectation des enseignants des écoles, dans des départements aussi divers que le Var, la Lozère, la Seine-Saint-Denis ou le Finistère ? C'est la question que l'on peut se poser à la lecture d'un projet de note qui n'a fait l'objet d'aucune concertation et ne s'appuie sur aucun état des lieux des pratiques départementales du mouvement des personnels. L'application de cette note modifierait considérablement le rôle des commissions paritaires qui ne seraient plus consultées qu'à la fin des opérations d'affectation. Dans les phases préparatoires, la consultation des organisations syndicales serait laissée au bon vouloir des inspecteurs d'académie : ce serait une rupture totale avec les pratiques de concertation actuelles et un retour en arrière considérable et inacceptable. Un mépris des enseignants et de leurs élu-e-s auquel nous sommes par ailleurs confrontés dans notre département, avec des fermetures d'écoles à la rentrée annoncée par voie de presse en dehors de tout cadre paritaire, par exemple. Sans parler des CDEN qui se suivent et se ressemblent tristement, entre somnolence des uns et absences des autres.

Le projet incite à renoncer aux qualifications jusqu'ici requises pour être affecté sur des postes particuliers : maître formateur, enseignant en CLIS. Ce projet décide de modalités (compagnonnage, formation en dehors du temps scolaire, ...) de prise de premier poste qui doivent faire l'objet de discussions dans le cadre de la réforme de la formation des enseignants. Chaque année, le « mouvement » des enseignants du premier degré est une opération importante pour l'école. Les élus du personnel et vos services y consacrent temps et énergie.

Pour le SNUipp, obtenir les meilleures conditions pour les élèves et les enseignants nécessite la mise en place d'un véritable dialogue social à tous les niveaux, national comme départemental. Le SNUipp s'opposera à l'arbitraire, à l'opacité et à la conception bureaucratique de

ce projet qui vise à diminuer les conditions de transparence et d'équité du mouvement des personnels.

Concernant le droit syndical, les tentatives pour empêcher les personnels de se réunir sur le temps de travail ou pour mettre des entraves au droit de grève sont inacceptables.

Concernant cette CAPD, nous tenons à souligner notre inquiétude concernant le retard dans la publication du calendrier prévisionnel des travaux paritaires. Notre mandat d'élu-e-s du personnel ne s'improvise pas. Le travail de vérification nécessite du temps et de l'anticipation et nous entendons pouvoir l'assumer pleinement.

Nous tenons aussi à rappeler que les instituteurs et les PE font le même métier, ont les mêmes missions, les mêmes responsabilités, mais n'ont pas la même carrière. L'engagement pris par le gouvernement suite à l'action des personnels de permettre à tous les instits d'être intégrés avant 2007 et par conséquent à tous les retraités d'être assimilés, n'a pas été tenu. Nous constatons que l'avancement des PE sortis des IUFM est freiné ou bloqué à l'ancienneté à partir du 7ème ou 8ème échelon, échelons d'intégration des instituteurs, que des enseignants partent en retraite encore instituteurs ou PE loin, voire très loin du dernier échelon, que de nombreux instituteurs retraités attendent leur assimilation, que l'indice 782, indice terminal de la hors classe, est limité à un très petit nombre de PE. Pour le SNUipp, l'avancement de tous au grand choix et la possibilité pour tous d'atteindre l'indice 782, actuel indice du dernier échelon de la hors classe sont indispensables.

Enfin, soulignons ici que la réforme du recrutement et de la formation des enseignants imposée dans l'urgence et sans concertation, est marquée par le recrutement au niveau master.

Le SNUipp s'oppose à une nouvelle division de la profession et réaffirme que pour un même métier, nous devons avoir le même statut.

MOUVEMENT DEPARTEMENTAL

Sans délégué du personnel  
où est la transparence\* ?

**Défendez  
le paritarisme**

**VOTEZ  
SNUipp !**

\* note de service sur la mobilité réduisant le rôle des CAPD pour le mouvement

PE		
	GC	C
11 <sup>ième</sup>	56.208	50.294
10 <sup>ième</sup>	50.303	44.725
9 <sup>ième</sup>	38.192	35.994
8 <sup>ième</sup>	36.489	28.833
7 <sup>ième</sup>	33.722	24.833
6 <sup>ième</sup>	21.333	20.319
5 <sup>ième</sup>	17.333	

INSTITUTEURS		
	C	MC
11 <sup>ième</sup>	42.244	42.633
10 <sup>ième</sup>	35.467	35.744
9 <sup>ième</sup>	31.714	31.311
8 <sup>ième</sup>	-	28.994
7 <sup>ième</sup>	-	24.783

## MOUVEMENT DEPARTEMENTAL

Etre conseillé pour le mouvement  
par un central téléphonique privé\*,  
est-ce bien sérieux ?

**Défendez  
le paritarisme**

**VOTEZ  
SNUipp !**

\* note de service sur la mobilité réduisant le rôle des CAPD pour le mouvement.

# Tribunal administratif de Toulon

Le nouveau tribunal a ouvert ses portes le 3 novembre dernier.



L'ouverture de ce nouveau tribunal administratif est censé permettre de désengorger le T.A. de Nice qui traite près de 2800 dossiers varois. L'objectif annoncé est de résorber au printemps 2009 les dossiers antérieurs au 31 décembre 2006 (!). Toute personne physique ou morale directement

concernée par une décision administrative peut introduire une requête. Seule peut être attaquée une décision. Il n'est pas possible de contester un simple avis ou une déclaration d'intention. Il n'y a aucune taxe ou aucun droit à acquitter pour saisir le T.A. Le recours à un avocat est obligatoire lorsque la requête a pour objet la condamnation de l'État ou de l'un de ses établissements publics au versement de dommages et intérêts. Dans les autres cas, le recours à un avocat est facultatif. Le délai moyen qui sépare

le dépôt d'une requête de son jugement est censé être compris entre sept mois et deux ans. La requête est un document écrit et signé, rédigé en français et sur papier libre. Elle mentionne les nom, prénom et adresse du requérant et contient tous les éléments nécessaires à la résolution du litige. Elle est déposée ou envoyée en autant d'exemplaires que de parties au litige plus deux. Pour toutes vos questions ou vos démarches, n'hésitez pas à prendre contact avec le SNUipp.

## Où s'adresser

5 rue Racine 83000 Toulon

Accueil du public du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h.

### Envoi de dossier :

Tribunal Administratif de Toulon - BP 40510 83 041 Toulon Cédex 9

- **Standard** : 04.94.42.79.30

- **Fax** : 04.94.42.79.89

- **Adresse E-Mail** : greffe.ta-toulon@juradm.fr

### Plus d'information sur les démarches :

<http://83.snuipp.fr/spip.php?rubrique141>



**Notre échelle des valeurs ne sert pas à monter, mais à grandir.**

**Se défendre  
Se faire entendre  
Je vote SNUipp !**

## "Nos enfants nous accuserons" de Jean Paul JAUD

Jean Paul JAUD pose en grand écran ce qui nous tient à cœur : l'alimentation des enfants.

Alors que 78 % des parents souhaiteraient des produits biologiques dans les cantines scolaires (étude CSA de janv 2008)\*\*, alors que 76000 tonnes par an de pesticides sont déversées en France, alors que 70 % des cancers sont liés à l'environnement, dont 30 % à la pollution et 40 % à l'alimentation, alors que (seulement ?) 7 communes dans le Var ont déjà introduit du bio dans leurs menus sous différentes formes (Correns, Le Lavandou, Montauroux, Ramatuelle, Roquebrune sur Argens, St Raphaël, Tourettes) \*, où sont les volontés politiques qui doivent être au rendez-vous pour changer ce qui peut encore l'être?

### Sept communes dans le Var ont déjà introduit du bio dans leurs menus.

les services de restauration municipale. Avantageons nos producteurs locaux. Rendons nos échanges plus équitables. Autant de pistes à mettre en oeuvre au quotidien. Pour une meilleure table. Pour améliorer aujourd'hui la qualité du lien social et l'environnement, pour demain, pour nos enfants. Les vraies volontés politiques se doivent d'être au rendez-

Cessons de remplacer nos paysans par des molécules chimiques. Privilégions les cultures maraîchères tout en agissant sur le foncier. Mettons en place des politiques d'achats publics de qualité pour

vous. Barjac avec sa municipalité qui décide courageusement (ou tout simplement ?) de financer le surcoût d'une cantine bio nous montre le combat à suivre en actes. Ce film nous interpelle. Il met en image l'éveil des consciences actuel. Certains agissent déjà, d'autres vont suivre. Alors "Aux arbres citoyens"...

Comment développer les cantines bio, une enquête pour répondre à cette question : <http://www.bio-aquitaine.com/images/stories/CivamAgrobio47/cantinesbio-letourdesregionsdefrance.pdf>

Plaquette pour trouver paysans bio du Var : [http://www.bioprovence.org/IMG/pdf/Plaquette\\_Agrioviar\\_2006.pdf](http://www.bioprovence.org/IMG/pdf/Plaquette_Agrioviar_2006.pdf)

Charte Nationale de la restauration collective biologique : [http://www.repasbio.org/index.php/Regions/Charte\\_nationale\\_de\\_la\\_restaurant\\_collective\\_biologique.html](http://www.repasbio.org/index.php/Regions/Charte_nationale_de_la_restaurant_collective_biologique.html)

\*(<http://www.mouginsbio.com/10.html>)

\*\*(<http://www.eco-echos.com/dotclear/index.php?2008/02/21/328-municipales-2008-5-manger-sainement-renouer-le-lien-avec-sa-nourriture-et-preserver-les-terres-fertiles-les-bienfaits-d-une-agriculture-localisee>)



# Aide personnalisée dans le Var

Les chiffres officiels sur les dispositifs mis en place dans led épartement.

Circo	ELEMENTAIRE			MATERNELLE			PRIMAIRE			Nb	Élèves concernés
	Nombre	Élèves concernés	Orga Majoritaire choisie	Nombre	Élèves concernés	Orga majoritaire choisie	Nombre	Élèves concernés	Orga majoritaire choisie		
<b>Brignoles</b>	16	620	2x1h soir	14	225	2x1h soir	8	260	2x1h soir	<b>38</b>	<b>1105</b>
<b>Carqueiranne</b>	16	705	4x30' midi	15	340	4x30' midi	0	0		<b>31</b>	<b>1045</b>
<b>Cuers</b>	18	543	2x1h soir	17	222	4x30' midi	2	65	3x40' midi	<b>37</b>	<b>830</b>
<b>Draguignan</b>	18	293	4x30' midi	15	211	4x30' midi	11	107	2x1h soir	<b>44</b>	<b>611</b>
<b>Fréjus</b>	16	729	2x1h soir	16	215	4x30' midi	1	15	4x30' matin	<b>33</b>	<b>959</b>
<b>Hyères</b>	17	573	2x1h soir	15	354	4x30' midi	8	185	2x1h soir	<b>40</b>	<b>1112</b>
<b>La Seyne</b>	15	720	2x1h midi	13	372	4x30' midi	0	0		<b>28</b>	<b>1092</b>
<b>Le Muy</b>	13	410	2x1h soir	15	349	3x40' midi	2	63	2x1h soir	<b>30</b>	<b>822</b>
<b>Six-Fours</b>	12	485	2x1h soir	12	355	2x1h soir	0	0		<b>24</b>	<b>240</b>
<b>St Maximin</b>	15	462	2x1h soir	14	337	4x30' midi	11	210	4x30' midi	<b>40</b>	<b>1009</b>
<b>St Paul</b>	11	406	4x30' midi	12	189	4x30' midi	13	266	4x30' midi	<b>36</b>	<b>861</b>
<b>Ste Maxime</b>	18	689	4x30' midi	18	319	4x30' midi	2	61	4x30' midi	<b>38</b>	<b>1069</b>
<b>Sud Ste Baume</b>	14	385	4x30' midi	13	188	4x30' midi	3	65	4x30' midi	<b>30</b>	<b>638</b>
<b>Toulon 1</b>	17	625	2x1h midi	16	196	2x1h soir	1	38	3x40' matin	<b>34</b>	<b>859</b>
<b>Toulon 2</b>	17	447	2x1h soir	16	352	3x40' midi	0	0		<b>33</b>	<b>799</b>
<b>Toulon 3</b>	16	648	2x1h midi	17	301	4x30' matin	0	0		<b>33</b>	<b>949</b>
<b>TOTAL</b>	<b>249</b>	<b>8740</b>	<b>2x1h soir</b>	<b>238</b>	<b>4525</b>	<b>4x30' mat</b>	<b>62</b>	<b>1335</b>	<b>2x1h soir</b>	<b>549</b>	<b>14600</b>

## A l'école maternelle, j'apprends !

C'est le titre de l'exposition proposée par l'équipe de l'école maternelle Paul Arène Draguignan.

Dans le cadre des Journées Nationales de l'École Maternelle, initiées par l'AGEEM, du 6 au 8 novembre 2008, une exposition de photos et travaux d'élèves commentés est installée dans la salle polyvalente de l'école et ouverte à tous, dans le but de réaffirmer l'identité de cette école qui nous semble aujourd'hui fortement menacée dans ses principes (dernière attaque en date : le rapport des sénateurs Papon et Martin, présenté le 04/11/2008, sur la scolarisation des 2-3

ans et le projet de création des « jardins d'éveil »). Dans un contexte actuel particulièrement difficile, où tous les fondements de la scolarisation des jeunes enfants sont remis en question, il nous a paru important de donner à voir en quoi consiste l'acte d'apprentissage chez les élèves de l'école maternelle, et ce **dès la section des petits**. A travers les photos commentées du déroulement d'une journée de classe, l'exploitation d'une exposition d'œuvres contemporaines dans un musée de la ville, l'approche de

maternelle, qui ont pour mission, comme tous les maîtres de l'École de la République, de **scolariser, socialiser et faire apprendre tous les élèves**.

Des paroles d'enfants et des témoignages de parents complètent l'exposition, afin que tous les acteurs de l'école maternelle puissent y trouver, s'ils le souhaitent, un lieu d'expression.

Contact :  
Françoise Bruno-Méard,  
école maternelle Paul  
Arène, Draguignan  
fr.brunomeard@orange.fr



Nb : Au sujet des journées nationales de l'école maternelle, plus d'infos sur le site de l'AGEEM : [www.ageem.fr](http://www.ageem.fr) ( en particulier, un « guide des parents » en ligne, à télécharger ou à commander en version papier)



**Signez la  
pétition sur  
la maternelle**

# Le Café pédagogique en ligne

*A l'occasion de l'Université d'Automne du SNUipp à La Londe en octobre dernier, Patrick Picard, rédacteur en charge du Primaire, a accepté de répondre aux questions du SNUipp du Var*

## Quels sont les objectifs poursuivis par les animateurs de votre site ?

Le Café Pédagogique est un organe d'information et de réflexion sur l'enseignement et l'éducation. Il s'adresse à tous : enseignants bien sûr mais aussi parents, élèves, acteurs locaux de l'École. Le Café pédagogique veut être un point de rencontre entre tous ceux qui se sentent concernés par le débat éducatif. A chacun, il apporte des informations sur l'évolution du système éducatif, des arguments pour participer au débat sur l'avenir de l'École et des ressources pour construire de nouvelles pratiques éducatives. "Le Café pédagogique" est publié par un réseau d'enseignants, de chercheurs et de cadres éducatifs regroupés dans l'association CIIP.

## Quelles évolutions pourraient être envisagées dans le fonctionnement du Café péda ?

Ce que peut faire le Café dépend d'abord des ressources financières dont nous disposons. Actuellement, malgré nos 180 000 abonnés et nos 800 000 visiteurs mensuels, le ministère ne nous fournit aucune



[www.cafepedagogique.net](http://www.cafepedagogique.net)

aide. Pour l'essentiel, les rédacteurs du Café exercent leur métier et fabriquent le Café sur leur temps personnel. Nos ressources proviennent de nos adhérents et des partenariats que nous développons avec des éditeurs et des collectivités territoriales. Chaque année, nous ne sommes pas sûrs de disposer des ressources nécessaires. C'est pourquoi nous appelons au soutien individuel de chaque lecteur... Dans l'avenir, nous aimerions développer le contact avec le terrain, notamment des reportages, notamment avec des images.

**Dans le contexte actuel d'attaques contre l'École, quelle place entend occuper**

## un outil comme votre revue Internet ?

Si on ne juge par ce que nous disent nos lecteurs, le plus important pour eux par la veille informationnelle : grâce à nos réseaux, l'Expresso est chaque matin un moyen de se tenir au courant de l'actualité et des mobilisations en cours, par une information validée et sérieuse. Dans le flot incroyable d'information d'Internet, il semble que ce soit nécessaire. Évidemment, notre rôle ne se confond pas avec les associations professionnelles et les syndicats. Le Café occupe aussi une place singulière par les nombreux dossiers que nous réalisons. Pour ne parler que du Premier Degré, citons les derniers : formation, maternelle, guide de rentrée, maths, lecture, soutien et aide, TICE, carte scolaire, travailler en ZEP, école rurale, Grande Lessive... Aider les enseignants à penser leur métier, c'est aujourd'hui fondamental. Nous tentons d'y apporter notre pierre, en respectant les approches variées et les points de vue contradictoires.

**Patrick Picard**



## Réfléchir, débattre, proposer

*La 8ème Université d'Automne organisée par le SNUipp les 24, 25 et 26 octobre à La Londe a connu un franc succès.*

Cette rencontre entre 400 enseignants des écoles et 35 chercheurs, formateurs a été vécue comme un moment riche de réflexion sur des thèmes tels que la réussite de tous, l'égalité des chances, la mixité sociale, la lecture, l'école maternelle, la formation, la laïcité ou les missions de l'école... Avec des intervenants de qualité spécialistes du système éducatif, parmi lesquels Elisabeth Bautier, Mireille Brigaudiot, Sylvie Cèbe, Yvonne Chenouf, Renaud D'Enfert, Benoît Falaize, Joëlle Gonthier, André Ouzoulias, Yves Quééré, Franck Ramus ou Bruno Suchaut, les conférences, tables rondes et ateliers ont été des lieux de débats passionnants.

Les conditions étaient donc réunies pour contribuer au succès de ce rendez-vous annuel. Dans un contexte pourtant lourd d'inquiétudes professionnelles, cet évènement a réussi à redynamiser la profession autour de questions fondamentales sur l'école.



# IUFM

## **Sombre période pour l'IUFM, en pleine ligne de mire du Ministère .**

Sombre période que celle traversée par l'IUFM, en pleine ligne de mire du Ministère avec la réforme du processus de recrutement qui bouleverse l'entrée dans le métier. Dès la session 2010, le nouveau concours sera proposé directement au niveau master sans dispenser aucune formation initiale.

Il est à craindre désormais que cette réforme marque la fin du recrutement par concours. En effet, cette tâche pourrait être à terme directement attribuée au futur EPEP et son conseil d'administration - rappelons le, composé d'avantage de représentants de la commune et de parents d'élèves que de personnel enseignant- qui selon les textes doit d'ores et déjà prendre en charge le recrutement du personnel non enseignant.

Ainsi, le SNUipp a tenu à rencontrer les PE1 des deux centres IUFM varois lors de réunions en octobre

pour les informer de ces changements déterminants pour eux. Les étudiants sont apparus inquiets quant à leur devenir s'ils venaient à échouer lors de la session 2009, surtout ceux non titulaires d'un Master et qui ne se voient proposer aucune alternative par le gouvernement, pour l'instant.

Cependant, cette réforme menaçant la profession entière, le SNUipp a souhaité également échanger à ce propos avec les stagiaires au cours des réunions d'information syndicales organisées dans les IUFM de la Seyne le 17 octobre et de Draguignan.

Face à ces transformations sans pareille, le SNUipp rappelle à tous combien il est important de renforcer l'unité de la profession en votant pour le SNUipp aux prochaines élections. Faisons entendre notre volonté de conserver et défendre notre école publique.

**Syndiquez-vous au SNUipp-FSU! Notre force, c'est d'être ensemble**

**Lorsqu'ils sont venus casser les RASED  
Je me suis tu, je ne travaillais pas en RASED.  
Lorsqu'ils sont venus casser la maternelle  
Je me suis tu, je ne travaillais pas en maternelle.  
Lorsqu'ils sont venus casser les IUFM  
Je me suis tu, je n'étais plus en formation.  
Lorsqu'ils sont venus casser le remplacement  
Je me suis tu, je n'étais pas remplaçant.  
Puis ils sont venus me chercher  
Et il ne restait plus personne pour protester.**

## **Thierry Astruc, du SNESUP-FSU de l'IUFM répond au SNUipp Var**

### **Quelles seront les conséquences des modifications proposées par le ministère ?**

Les conséquences portent sur le la formation (ou plutôt l'absence de formation) des futurs PE, et sur les concours. La formation professionnelle ne sera plus du ressort de l'employeur, mais de l'université. Cela fait que tout détenteur d'un master qui sera lauréat du CRPE sera dès l'année suivante en pleine responsabilité dans un établissement, avec une aide appelé « compagnonnage ». Une autre conséquence sera le changement de statut des futurs PE.

### **Dans le Var, comment cela se traduirait-il ?**

Nul ne peut le dire aujourd'hui. Cette réforme est menée dans la précipitation, sans aucune concertation. Elle doit s'appliquer dès septembre prochain. On peut sereinement envisager le maintien de deux lieux de formation dans le Var (La Seyne et Draguignan), mais on ne peut dire aujourd'hui s'il y aura un numerus clausus pour l'entrée en Master PE, ni comment se fera la répartition entre les deux centres.

### **Quelles perspectives d'actions et de réactions ?**

La stratégie du gouvernement qui consiste à nous noyer sous les annonces empêche pour l'instant toute réaction cohérente. Des états généraux ont été organisés le 4 octobre dernier à l'initiative d'une intersyndicale. Le but, atteint en partie, était de rapprocher nos positions. Notons, qu'entre les syndicats FSU, il y a eu longtemps quelques tensions sur le sujet. Les actions vont maintenant être menées au niveau local de manière à convaincre le plus grand nombre qu'« **enseigner est un métier qui s'apprend** ». Nous ne pourrions combattre cette réforme qu'en étant nombreux dans nos actions.

**Thierry Astruc**  
Membre de la Commission Administrative Nationale du Snesup-FSU  
Trésorier de la section Snesup de l'IUFM Célestin Freinet



# Bulletin d'adhésion 2008/2009

Mr/Mme/Mlle **NOM** : .....  
**PRENOM** : .....

Date de naissance : ..... Téléphone : .....

Nom de jeune fille : .....

Date de sortie de l'IUFM : .....

**Adresse (Domicile)** : .....

**Code postal** \_\_\_\_\_ **Commune** : .....

**Email** : .....@.....

**Code école 083** \_\_\_\_\_

Lieu d'exercice : .....

**Poste** : ADJ / DIR / ZIL / TMB / CLIS / Adapt Autre.....

**Corps** : Instit / Prof d'école / PEGC / Retraité

**Situation administrative** : Titulaire / Stagiaire **Echelon** : \_ \_

**Nomination à**  **Titre Définitif** ou  **PROVISOIRE**

Travaillez-vous à mi-temps ?  OUI  NON

**Montant de la cotisation** (voir ci-dessus) : .....euros

**Mode de paiement** :  CCP  Chèque bancaire  
 Prélèvements fractionnés\* 2 3 4 6 fois

\* Remplir et signer le formulaire ci-contre.

Je souhaite que mon adhésion soit reconduite automatiquement.

Chèques à l'ordre du SNUipp Var - CCP MARSEILLE 7485 16 U



**SNUipp**  
**F S U**

**A renvoyer au**  
**SNUipp VAR Trésorerie**  
**Immeuble Le Rond Point**  
**Av. Pierre et Marie Curie**  
**83160 LA VALETTE**

# Se syndiquer un acte de solidarité

**Je me syndique au SNUipp VAR afin de contribuer**  
- à la défense des intérêts matériels et moraux des  
**personnels actifs et retraités,**  
- au développement du service public d'Education,  
- au maintien de l'unité de la profession dans un  
**syndicat indépendant, unitaire, pluraliste et**  
**démocratique, dans une fédération renouée : la FSU**  
**(Fédération Syndicale Unitaire).**

Le SNUipp VAR pourra utiliser les renseignements ci-  
contre pour m'adresser les publications nationales  
éditées par le SNUipp.

Je demande au SNUipp VAR de me communiquer les  
informations professionnelles et de gestion de ma  
carrière auxquelles il a accès à l'occasion des com-  
missions paritaires et l'autorise à faire figurer ces in-  
formations dans des fichiers et des traitements auto-  
matisés dans les conditions fixées par les articles 26 et  
27 de la Loi de 06.01.78. Cette autorisation est révo-  
cable par moi-même dans les mêmes conditions que le  
droit d'accès en m'adressant au SNUipp VAR.

**Date :**

**Signature :**

## La cotisation à 34 %

En réglant, par exemple, une cotisation de  
122 euros, vous aurez droit à une  
réduction d'impôt de 80,52 euros. Votre  
cotisation réelle sera donc de 41,48 euros.

**-66%**

La cotisation perçue au titre de l'année scolaire  
2007/2008 sera déductible des impôts/revenu 2008.  
Vous recevrez automatiquement une attestation en  
décembre 2008. Les adhérents 2006/07 recevront leur  
attestation pour les impôts 2007.

## Grille de Cctisations 2008/2009

Instituteurs	
Echelon	Euros
4	118
5	124
6	130
7	136
8	142
9	148
10	157
11	163

Profs d'école	
Echelon	Euros
3	118
4	124
5	130
6	142
7	148
8	160
9	169
10	181
11	190

Pegc	
Echelon	Euros
7	136
8	142
9	148
10	154
11	166
HC 5	187
HC 6	199
Cl ex 3	211
Cl ex 4	220

Retraités	Euros
Retraités ayant moins de 1 400 E par mois	93
Retraités ayant plus de 1 400 E par mois	105

Ajouter selon situation	Euros
Directeur de 2 à 4 classes	6
de 5 à 9 classes	9
de 10 classes et plus	12
Ens. spécialisé / IPEMF	6
Conseiller pédagogique	9
Directeur de SES/SEGPA	15

IUFM	Euros
Etudiant / PE1	52
Stagiaire PE2 / LC PE	88

Disponibilité	79
Mi-Temps	91

PE Hors classe	
HC 5	196
HC 6	202

Aides Educateurs	61
Assistants d'Education EVS	52